

Image not found or type unknown



Reprise vehicule suite a achat

Par **monnalisa**, le **21/11/2012** à **18:20**

Bonsoir,rnJ ai commandé une nouvelle voiture la facture a été faite avec reprise de mon ancien véhicule qui a 4 ans 47 000 km et une bosse a l'arrière suite d'une rencontre avec un mur. Le nouveau garage me demande de réparer la voiture avant de la donner . Est ce normal , les reprises ne sont elles pas voiture en l'état? Rien n'est spécifié sur le bon de commande dois je vraiment le faire ? rnSalutations et merci.

Par **chaber**, le **22/11/2012** à **07:45**

bonjourrnIl faut revoir ce que dit le bon de commande sur la reprise de votre ancien véhiculernSi rien n'est mentionné, hors le prix de reprise, il ne peut vous être imposé de réparer la carrosserie.